

# Registre Public d'Accessibilité : Collège Théophile De Viau

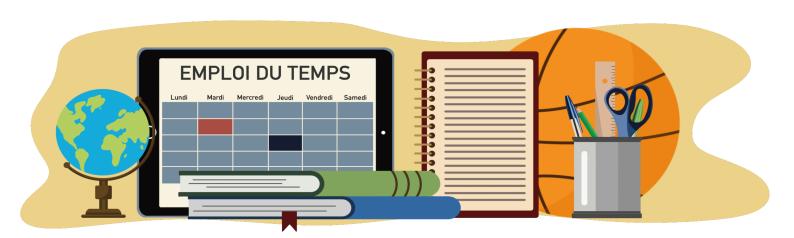














## **Introduction**

## Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel. Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement. Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.



## Table des matières

| Introduction                                     | Page 2 |
|--|--------|
| Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ? | Page 2 |
| 1. Informations sur l'établissement              | Page 4 |
| a) Coordonnées                                   | Page 4 |
| b) Responsable d'accessibilité                   | Page 4 |
| c) Consultation du registre public               |        |
| d'accessibilité                                  | Page 4 |
| 2. Accessibilité de l'établissement              | Page 5 |
| a) Formation du personnel d'accueil aux          |        |
| différentes situations de handicap               | Page 5 |
| b) Matériel adapté                               | Page 6 |
| 3. Certaines prestations ne sont pas             |        |
| accessibles                                      | Page 7 |
| a) Bâtiment B - Etage non accessible en          |        |
| fauteuil   | Page 7 |
| b) Bâtiment D - Etage non accessible en          | -      |
| fauteuil   | Page 8 |
| c) Bâtiment C - Entrée, ressaut 3 cm             | Page 9 |



## 1. Informations sur l'établissement

#### a) Coordonnées

Nom de l'établissement : Collège Théophile De Viau

• N° SIRET: 19470105800019

Adresse: 330 Rue Victor Duruy, 47520 Le Passage

Gestionnaire : Département du Lot et Garonne

#### b) Responsable d'accessibilité

• Nom du contact : Mme Leyris

Mail: gest.0470105j@ac-bordeaux.fr

• Téléphone : 05 53 77 74 80

#### c) Consultation du registre public d'accessibilité

Site Internet



#### 2. Accessibilité de l'établissement



 Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.







• Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.





🕠 🗸 Oui

### a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.





Non 🗶

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.





#### b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté nécéssitant une maintenance.

Oui

Le matériel est entretenu et réparé.

Oui

Le personnel connait le matériel.

Oui



# 3. Certaines prestations ne sont pas <u>accessibles</u>

#### a) Bâtiment B - Etage non accessible en fauteuil



• Ce service ne sera pas accessible.



• Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :





Non 🗶

#### **Commentaires:**

Les cours peuvent être assurés en rez-de-chaussée.



#### b) Bâtiment D - Etage non accessible en fauteuil



• Ce service ne sera pas accessible.



• Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :





#### **Commentaires:**

Les cours peuvent être assurés en rez-de-chaussée.



#### c) Bâtiment C - Entrée, ressaut 3 cm



• Ce service ne sera pas accessible.



• Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



